

Services de la publicité foncière (SPF) mieux les connaître pour mieux combattre leur dislocation !

Toulouse, le 1^{er} mars 2021

Les missions des SPF et leur incidence sur les autres services

Pour ceux qui ne les connaissent pas, voici les deux missions principales des SPF :

- une mission fiscale : encaisser les droits de mutation ;
- une mission civile : tenir le fichier immobilier et délivrer les états hypothécaires permettant de savoir qui est propriétaire de quoi, de connaître les chaînes de propriété (les différents propriétaires d'un même immeuble depuis le 01/01/1956) et si des charges grèvent les immeubles (hypothèques, saisies, servitudes, réserve et restrictions aux droits de disposer...).

Un acte notarié est valable entre les parties (vendeur et acquéreur) dès sa signature devant notaire mais il ne pourra être porté à la connaissance de tout un chacun qu'après sa publication au fichier immobilier.

Les officiers ministériel (notaires, huissiers ..) sont donc obligés de déposer leurs actes authentiques aux SPF.

Un fichier immobilier médiocre engendre des anomalies et des contentieux au niveau des CDIF ou des SIP. Il entraîne en cascade des erreurs de taxation pour les taxes foncières ou les taxes sur les locaux vacants. Ce sont les agents des SIP qui se retrouvent au contact d'usagers excédés, usagers excédés qui se retrouvent ensuite devant les agents des CDIF ! **Et au CDIF comme au SIP, on ne peut rien faire, car le fichier immobilier est censé être le reflet exact de la réalité, donc on ne peut pas procéder au dégrèvement demandé tant qu'il n'a pas été rectifié !**



L'allongement des délais de publication entraîne mécaniquement l'établissement de taxes foncières aux anciens propriétaires si la mise à jour du fichier n'a pas été effectuée, et donc **un surcroît de travail pour les CDIF qui doivent dégrever par centaines des impositions et éditor en parallèle des rôles supplémentaires de taxes foncières.**

La baisse des effectifs, initiée dès l'informatisation du fichier avec FIDJI, puis accélérée avec la dématérialisation des échanges avec les études notariales par le biais de Téléacte, met en péril la qualité du fichier immobilier. La formation des nouveaux agents par les plus anciens n'est plus assurée. **Afin de résorber le retard, non imputable aux agents, les chefs de services exercent une pression de plus en plus forte sur le personnel afin de réduire les délais de publication, ce qui engendre une augmentation des erreurs, même parmi les agents les plus expérimentés.** Afin de compenser les suppressions de postes et de résorber le retard, la DG impose aux personnels des SPF de nouvelles méthodes de travail telles que « l'intégral » (traitement de l'ensemble des étapes de publicité par un même agent, alors que l'on sait d'expérience qu'une « deuxième main » réalisée par un autre agent est le gage d'un fichier de qualité.

La mise en place du SPF fusionné de Toulouse et la fermeture du SPF de St-Gaudens

Par instruction du 2 mars 2018, la direction générale présente les principes et les calendriers de déploiement du dispositif d'accès des notaires au fichier immobilier (ANF) et des opérations de fusion des SPF. **Cet « ANF » a, d'ores et déjà, été le motif pour supprimer des emplois alors que les études de notaires continuent de solliciter les SPF.**

Parallèlement, l'objectif cible d'un SPF par département devait être engagé pour être terminé en 2020. La pandémie de Covid est passée par là et les opérations ont été mises en sommeil pendant quelques mois. **Mais n'en doutons pas, comme pour la contre-réforme des retraites, pause Covid ne signifie aucunement retrait.**

Le SFP de Saint-Gaudens doit fusionner avec celui de Muret et devenir une antenne, qualifiée de « pérenne » par la direction locale (« antenne », on sait malheureusement ce que cela signifie à terme).

La dernière communication de la direction concernant les SPF date du 4 mai 2020 sur Ulysse 31.

Fusion SPF Toulouse 1,2,3 : opération reportée (date non connue qui sera fixée par la Direction Générale)

Depuis, plus rien. Sinon une motion des collègues des SPF de Toulouse, soucieux de préserver leur mission de service public et une réponse de M. Perrin à cette motion, dans la langue boisée et œcuménique qui est sa marque de fabrique.



À titre d'exemple, en 2005, il y avait 40 agents au 1^{er} bureau et un délai d'enregistrement entre un et trois mois. Aujourd'hui, on compte une vingtaine de personnes, une externalisation galopante et ... un an de retard !

Le futur SPF « monstre » toulousain va voir le jour sur les décombres des trois SPF. En s'appuyant sur les suppressions de postes, la DRFiP31 visera inévitablement à supprimer les vérifications de seconde main, en « harmonisant les pratiques ». La création de plateformes d'appui à la publicité foncière (SAPF) à

Tarbes, Bergerac etc, sous couvert de pseudo « relocalisation », va également contribuer à liquider des emplois supplémentaires en Haute-Garonne. Comme dans d'autres services, **les agents qui demeurent en présentiel sont de moins en moins nombreux pour effectuer les dossiers plus complexes et les tâches matérielles** (rejets, refus, soutien téléphonique ...). Encore une vertu du **déploiement anarchique du télétravail !**

Les chiffres de grève dans les SPF le 4 février (47 % pour les B et C) démontrent à quel point ils ne font aucune confiance au message de la direction locale et sentent bien que le glaive va s'abattre, à un moment ou un autre, sur leur mission.

Face à cette offensive sans précédent contre les services de publicité foncière, la CGT Finances publiques dénonce les projets de fusion et la remise en cause des méthodes de travail.

La DG et la DRFiP 31 acceptent de saboter le fichier immobilier des habitants de la Haute-Garonne plutôt que de renforcer les effectifs et les formation des agents des SPF !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES 31 S'ADRESSE À TOUS LES AGENTS POUR AIDER À LA LUTTE CONTRE LE PROJET DE FUSION DES SPF !

AUCUN SERVICE NE POURRA PRÉTENDRE ÊTRE SAUVÉ SANS LE SOUTIEN DE L'ENSEMBLE DES COLLÈGUES

POUR DES EMBAUCHES DE FONCTIONNAIRES STATUTAIRES IMMÉDIATES SUR CES SERVICES, POUR LA FORMATION DE TOUS LES NOUVEAUX AGENTS, POUR LE MAINTIEN DE LA SECONDE MAIN !

Dernière minute : nous venons d'apprendre « par la bande » que la date de fusion des SPF était fixée au 8 avril 2021. Les représentants des personnels seront peut-être consultés au CTL du 26 mars ???

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr